

Comité des Oeuvres Sociales

des Portes de l'Asère

INFO COS

Modalités et imprimés PARTICIPATIONS

•	Chèques culture	2 –3
•	Evènements familiaux	4 - 5
•	Retraité	6 –7
•	Aide centre aéré, séjour	8 à 11
•	Golf	12
•	bons de noël adultes	13
•	Bons noël enfants	14-15
•	CESU	16-17
•	Prêts CSF	18-19
*	Entrées piscines,	20

COS Avenue du Léman 38090 VILLEFONTAINE

04 74 27 24 26 www.cosdesportesdelisere.fr

Mis à jour en Mars 2025

ANNEE 2025

CHEQUES CULTURE

chèques Culture

Le chèque Culture est valable sur l'accès à la musique et à la cinématographie (CD audio, CD Rom, DVD), les biens culturels (livres, supports musicaux, CD multimédia ou DVD).

Exemple : une famille de 4 personnes peut bénéficier de (30 € x 2) + (30 € x 2) = 120 € de chèques culture

A chaque commande de chèques culture, il doit être joint un paiement. Ces commandes **sont OBLIGATOIREMENT** à retirer aux permanences.

Ces chèques culture sont utilisables dans de nombreux magasins : Cultura, FNAC.....

Valeur du chéquier	Part Adhérents	Part COS
30 €	20 €	10€
60 €	40 €	20 €
90 €	60€	30 €
120 €	80€	40 €
150 €	100 €	50 €
180 €	120 €	60 €

Quota annuel :30€ Adultes et 30€ Enfants

CHEQUES CULTURE

BON DE COMMANDE			
NomPrénomCollectivitéN° Carte COS			
Téléphone portable			
Email			
Obligatoire : nous vous informerons ainsi lorsque vous pour- rez retirer vos chéquier.			
J'ai sur ma carte Adultes et Enfants			
J'ai donc droit à un chéquier d'une valeur de€ (voir tableau)			
Je règle ma participation de	€ (voir tableau)		
O En cheque bancaire O En espèces	o D En chèques va- cances		

Pour tous les évènements familiaux, il est nécessaire de transmettre l'original de votre carte cos (pour une mise à jour)

Le mariage, le PACS (excepté pour les adhérents retraités)

Bon d'achat de : 110 €

Justificatif: Acte attestant l'évènement.

Si deux adhérents au COS se marient ou se PACS, Ils bénéficient chacun d'une prime de mariage ou PACS.

Pour les PACS aucune autre prime ne pourra être versée avant un délai de 5 ans après la date du versement de la première prime.

La naissance (excepté pour les adhérents retraités)

Bon d'achat de : 130 €

Justificatif: Acte attestant l'évènement.

Si deux adhérents au COS ont un enfant, un seul bon d'achat est attribué par naissance.

Le décès de l'adhèrent, du conjoint ou concubin,

Le décès d'un enfant (excepté pour les adhérents retraités)

Montant chèque : 300 €

Justificatifs : acte de décès et facture d'obsèques, et attestation précisant la parenté.

Joindre une enveloppe timbrée pour l'envoi du chèque.

<u>La médaille du travail de l'adhérent (</u>excepté pour les adhérents retraités)

Bon d'achat : 100 €

Justificatif: attestation de la collectivité.

En cas d'attribution de médailles multiples sur la même année, il sera attribué qu'un seul bon.

DEMANDE BONS D'ACHAT

Nom			
Prénom			
CollectivitéN° Carte COS			
Téléphone portable			
Email			
Obligatoire : nous vous informerons ainsi lorsque vous pour- rez retirer vos bons ou chèque			
Je souhaite bénéficier de bon d'achat			
O Mariage	O Pacs	O Naissance	
	O Médaille		
Date		Signature	

Tous les documents sont à remettre aux permanences ou à envoyer au COS -commission événements familiaux dans un délai de 6 mois maximum

Tout dossier incomplet ou dépassant le délai de 6 mois ne bénéficiera pas de prestation.

<u>Le départ à la retraite de l'adhérent (</u>excepté pour les adhérents retraités)

Bon d'achat : 140 €

Justificatif: arrêté de la collectivité.

Les retraités, après leur prime de départ à la retraite ne bénéficient plus d'aucune prime versée par la commission.

A votre retraite, vous pouvez continuer à bénéficier duCOS

COTISATIONS RETRAITES

La cotisation s'élève à 30€ / an. Les agents en retraite en cours d'année doivent transmettre à la commission « événements familiaux » leur carte COS avec leur demande de prime de retraite avec la cotisation de 2,5 € / mois à partir du départ et jusqu'à la fin de l'année.

REGLEMENT INTERIEUR

Les retraités bénéficient de l'ensemble des activités. Lors des sorties voyage, une plus-value sera instauré au tarif proposé au conjoint du retraité. Le bon de noël sera versé selon les modalités définit par le conseil d'administration; Pour les CESU , les retraités ont droit qu'à 100€ par an (200[€] pour les actifs)

Après leur prime de départ à la retraite, ils ne bénéficient plus d'aucune prime, ni bon de noël ni de jouets.

INFORMATIONS EMAIL

Pour que, chaque mois, vous puissiez recevoir les infos , envoyer vos coordonnées à

alfredo.menini@sfr.fr

Tous les mois, les informations mensuelles des activités du COS sont proposées par le biais de votre relais

DEMANDE BONS D'ACHAT RETRAITE Nom..... Prénom..... Collectivité..... N° Carte COS..... Téléphone portable...... Email.....(Obligatoire : nous vous informerons ainsi lorsque vous pourrez retirer vos chéquier.) * Je souhaite bénéficier de bon d'achat pour O Retraite (joindre l'arrêté de la collectivité) Je souhaite continuer à adhérer au COS des Portes de l'Isère joindre votre carte cos (pas de photocopie) O oui 0 non Je règle 2.5€ par mois non travaillé (exemple je suis en retraite au 30 juin. je cotise pour les mois de juillet à décembre 2.5x 6=15€) O oui O non Date Signature

Pour chaque enfant jusqu'à 21 ans (enfants inscrits sur la carte COS), des aides d'un montant de :

- 5€ par jour pour les centres aérés pendant les congés scolaires, les mercredis ne sont pas pris en charge
- 10€ par jour pour les séjours de classe verte, classe nature, classe de neige, séjour linguistique, colonies, camps sportifs, Stage BAFA ...
- 100€ de prise en charge du permis de conduire pour les enfants de 17 à 21 ans Conditions : Facture + présentation de la convocation à l'examen. Valable 1 fois par adhèrent

Cette participation est limitée à **150€ par an et par enfant** calculée du 1^{er} janvier au 31 décembre

Pour les centres aérés, il doit rester à charge de l'adhérent un minimum de 3€ par jour.

Pour les camps, il doit rester à charge des adhérents 50% des séjours après déduction des autres participations.

. Modalités

Pour bénéficier des prestations ci-dessus, il est nécessaire de fournir :

- une attestation de leur conjoint pour la non prise en charge de leurs vacances
- Une attestation de séjour dument complété(3 mois maximum après le séjour) fournie par l'organisme de vacances certifiant : les dates, le lieu, le prix, la durée du séjour, la participation réelle de la famille après déduction des aides de la CAF, du CCAS ou autre organisme, l'agrément à Jeunesse et Sport.
- Un relevé d'identité bancaire pour le virement.
- Une photocopie de la carte COS recto et verso.

Tous les documents sont à remettre aux permanences ou à envoyer au COS – Commission Vacances Enfants

Avenue du Lémand- 38090 VILLEFONTAINE Nous établirons un virement sur votre compte

ATTESTATION CONJOINT ANNEE.....

Je soussigné Entreprise			
CERT	TIFIE QUE		
Nom Prénom			
Père, mère, responsable de l'enfant			
date de naissanceBénéficie			
D'une prise en cha verte, classe nature, tique, colonies, camps sportifs,	arge pour les centre aéré, classe classe de neige, séjour linguis- stage BAFA		
De par jo comité d'entreprise	our (versé par l' entreprise ou le		
D'aucune participation pour prise en charge pour les centre aéré, classe verte, classe nature, classe de neige, séjour linguistique, colonies, camps sportifs, stage BAFA			
Date			
Signature de l'entreprise	Signature du Comité d'entreprise		

ATTESTATION Centré aéré

CollectivitéNom Prénom		
CERTIFIE		
Nom et Prénom de l'enfantdate de naissance		
A Participé au centre aéré de		
Du		
Deheures àheures Numéro agrément Cohésion sociale		
Prix réel payé par la famille		
Date	Signature de l'organisme	

ATTESTATION

ALLESIATION			
classe verte, classe nature, classe de neige, séjour linguistique, colonies, camps sportifs, stage BA-FA			
CollectivitéCarte COS n°			
Nom Prénom			
CERTIFIE			
Nom et Prénom de l'enfant			
A Participé au campAdresse			
DuAuNombre de jours			
Deheures àheures Numéro agrément Cohésion sociale			
Prix réel payé par la famille			

SPORTS

En vente au Golf des 3 Vallons Sur présentation de votre carte COS

Participation sur parcours 9 trous abonnement annuel Adultes : 200€ - Couple :300€

Conditions: Prendre son abonnement en janvier 2024

- Présenter la carte COS avec le timbre de validité 2024
- Pour le conjoint et les enfants Présentation de la carte COS et d'une pièce d'identité
- Vous réglez le tarif U Golf moins la participation COS de 200€
- Le COS règlera la participation à Ugolf sur présentation de facture

Sans ces documents, vous ne bénéficierez pas du tarif COS

Participation sur green fee

Compact 6 trous : 10€

Quota: 4 green fee par an par adhérents

Green fee 9 trous : 23 €

Quota: 6 green fee par an par adhérents

Cartes de 10 seaux de 20 balles

10€ de prise en charge par carte - Quota : 3 cartes de 10 seaux par an

Stage enfant pendant vacances scolaires 1semaine pour les 8/13 ans : **80€ de prise en charge Quota :** 2 stage par an

BON NOEL ADULTES

Pour accompagner tous les adhérents dans les moments de leur vie et celle de leur famille, en place du la participation billetterie participation Culturelle et Sportive

Il est attribué à chaque adhérent actif présent au 1er décembre d'un bon de noël de 50€ et 30€ à chaque adhérent retraité.

Modalités d'attribution :

- Être adhérent au COS depuis sa date de recrutement
- Avoir sa carte COS à jour au 1er décembre
- Être présent actif au 1er décembre
- Avoir effectué 400 heures de travail dans l'année à cette date
- Attribution au prorata du nombre de mois cotisés
 ATTENTION
- Il ne sera adressé aucun bon par la poste ou par les navettes.
- Les bons seront distribués par les relais, suivre les infos pour en connaître les dates

NOEL

ENFANTS JUSQU'À 6 ANS

JOUETS 0 - 6 ans (ou 7ans)

Choix d'un jouet par internet sur un catalogue virtuel ouvert du 1er Juillet au 10 Septembre Arbre de noël + goûter +spectacle

REGLEMENT INTERIEUR: L'adhérent, qui quitte la collectivité avant le 15 septembre ne pourra pas prétendre à récupérer le ou les jouets commandés. Pour les nouveaux adhérents, titulaire de la carte COS à partir du 15 septembre il leur sera attribué un jouet choisi par les membres de la commission, selon l'âge des enfants

Les jouets sont distribués le jour de l'arbre de Noel .Passé ce jour, les jouets seront remis à des associations caritatives

ATTENTION!

Toute personne qui oubliera de commander les jouets de ses enfants, ne pourra bénéficier d'aucun jouet pour Noël.

ENFANTS DE 7 JUSQU'À 16 ANS BONS CADEAUX + Spectacle

REGLEMENT INTERIEUR : Les nouveaux adhérents embauchés entre le 15 juillet et le 30 septembre (sous réserve qu'ils aient déposé au COS leur dossier d'adhésion) pourront bénéficier d'un bon d'achat.

L'adhérent, qui quitte la collectivité avant le 15 novembre ne bénéficiera pas de (s) bon (s) d'achat pour ses enfants Passé les dates butoirs, les bons seront renvoyés au fournisseur

NOOEL

ENFANTS de 7 à 16 ans BONS CADEAUX

date de naissance Nom et Prénom de l'enfant
Nom et Prénom de l'enfant date de naissance

CESU

Le chèque emploi-service universel (CESU)

Ce dispositif permet de rémunérer des activités de services à la personne. Ces services sont :

- 1° La garde d'enfants.
- 2° L'assistance aux personnes âgées, aux personnes handicapées ou aux autres personnes qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile ou d'une aide à la mobilité dans l'environnement de proximité favorisant leur maintien à domicile.
- 3° Les services aux personnes à leur domicile relatifs aux tâches ménagères ou familiales. : Ménage, repassage, jardinage......

Le PASS CESU est identifié au nom du bénéficiaire et affiche une valeur définie (même principe que les titres restaurant)

- soit vous l'utilisez pour régler la facture d'un prestataire agrée CESU
- soit vous l'utilisez pour rémunérer un salarié et vous devenez employeur (avec charge employeur et déclaration URSSAF) **A faire par vous même**

Vous bénéficiez de 50% de crédit d'impôt sur la part adhérent ; Le PASS CESU est valable pour une année civile.

Valeur du chéquier	Part Adhérent	Part COS
50€	30€	20€
100€	60€	40€

Quota annuel pour les adhérents actifs : 200 € par carte à jour de timbre à répartir en 2 commandes par semestre

Quota annuel pour les adhérents retraités : 100 € par carte à jour de timbre à répartir en 2 commandes par semestre

Les bons de commandes doivent parvenir au COS avant le 15 juin et le 15 Novembre.

par courrier auprès du COS – Commission CESU — Avenue du Lémand 38090 VILLEFONTAINE

Tout bon de commande incomplet ne bénéficiera pas de prestations.

CESU

CESUBON DE COMMANDE

Nom	
Prénom	
Collectivité	
Adresse	
N° de Sécurité sociale	
Téléphone portable	
Email	
Numéro de carte COS	
Je choisis un chéquier d'une v	aleur de€
(voir tableau)	
Je règle ma participation de	€ (voir tableau)
O En chèque bancaire	O En espèces
,	•
Date	Signature
I JAIH	SIUHAHHE

PRETS CSF

3000€ ou 4000€ à 0% (intérêts pris en charge par le COS)
+ 2000€ à 1% (intérêts à votre charge)

Le COS a signé un partenariat avec le crédit social des fonctionnaires

Vous pouvez avoir droit à des prêts :

• De 3000 à 4000€ avec des intérêts pris en charge par le COS pour des imprévus de la vie quotidienne (voiture, appareil ménager....)

Auquel vous pouvez ajouter un prêt de :

- 2000€ à 1% (une fois par foyer et dans sa carrière)
- De montants plus important, à des taux selon le marché sous conditions (maison,.....)

Règlement

- Le demandeur doit être adhérent au COS
- Faire une demande de pré-inscription (imprimé ci-joint à joindre à votre demande)
- Apres validation du COS, contacter le CSF pour établir le dossier

Sont pris en charge:

- Vos frais de dossier (faire passer le justificatif)
- Vos intérêts

Permanence: au local COS –Villefontaine 38090

Contact: Lestrehan Morgane 06 87 70 76 16

Mail. <u>lestrehan@csf.asso.fr</u>

- Conseillère

Groupe Crédit Social des Fonctionnaires CSF/CRESERFI/CSF Assurances Progretis 14, Avenue Félix Viallet – 38000 GRENOBLE

PRETS CSF

Fiche de validation

A compléter et envoyer avec une enveloppe timbrée pour la réponse au COS – Commission Prêts A l'attention de Vahiba SLIM

Avenue du Léman - 38080 Villefontaine			
Nom		•••	
Collectivité Téléphone portable			
Email			
Je souhaite solliciter un prêts auprès du CSF			
Date signature			
VALIDATION			
O oui O non			
Date	Tampon	Signature	

SPORTS

Entrées piscines CAPI

Prix Enfant

0.5€ pour l'adhérent 1.10€ payé par le COS

Prix Adulte

1.50€ pour l'adhérent 1.10€ payé par le COS

REGLEMENT INTERIEUR ACCES AUX PISCINES

OBLIGATOIRE: Avec la carte COS, les conjoints et enfants inscrits sur la carte doivent présenter une pièce d'identité, une carte de bus ou toute autre carte <u>avec une photo justifiant de leur identité</u>. En cas de non présentation d'un document d'identité, l'entrée piscine sera le prix public.

En cas de perturbation, de non respect des personnes et du règlement intérieur de la piscine, l'adhérent ou le membre de sa famille impliqué dans ce fait, ne bénéficiera plus du tarif COS pendant une durée décidée conjointement par le COS et les responsables piscines.